

# COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## le 10 AVRIL 2018 à 19H15

S.BARRE remet pouvoir à J.DANGON  
N.GOSSELIN remet pouvoir à A.DUMONT  
Agnès DUMONT élue secrétaire

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leur est remis.

### 1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 Février 2018 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 28 Février 2018 est approuvé des présents et représentés.

### 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commission Communale « Finances » s'est préalablement réunie pour préparer le budget. La proposition de budget a été établie en tenant compte de l'avis de chacun.

#### a) approbation du compte de gestion 2017 :

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier Municipal.

#### b) compte administratif 2017 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte sous la présence de Patrick JUNG le compte administratif 2017 dressé par le Maire Sascha MAIGNAN.

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses:	119 309.40 €	Recettes:	136 345.65 €
		Intégration résultat CCAS	2 660.65 €
Excédent 2017 :	17 035.83 €	Excédent antérieur:	119 940.39 €
		<u>Résultat de clôture :</u>	<u>139 636.87 €</u>

#### Section d'Investissement :

Dépenses :	27 115.60 €	Recettes:	23 950.89 €
Déficit 2017 :	3 164.71 €	Excédent antérieur:	10 876.82 €
		<u>Résultat de clôture:</u>	<u>7 712.11 €</u>

c) Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 139 636.87€. Il décide d'affecter la somme de 40 000€ en section de recette d'investissement et 99 636.87€ en section de recettes de fonctionnement.

**3- COMMISSION FINANCES :**

Mr le Maire explique que la Commission Budget s'est réunie le Mardi 3 Avril en salle des associations.

*Etaient présents : M. le Maire, M. DELAPORTE Jean Philippe, Mme DANGON Jeanine, M.DANGON Guy, M. PETIT Philippe, Mme DUMONT Agnès*

*Absent excusé : M.JUNG Patrick.*

- Les membres ont approuvé à l'unanimité les propositions de M.DANGON, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2018. Ont été vus le compte administratif, le compte de résultat et la dette de la commune.
- Des dépenses d'investissement seront réparties principalement pour la rénovation de l'éclairage public ainsi que pour les stores de la Salle des associations et l'achat d'une tondeuse.
- Monsieur le Maire a fait un point sur la situation financière de la commune. Il a averti les membres présents des changements que les collectivités vont devoir subir avec notamment la suppression de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire rappelle que la commune a plusieurs emprunts à rembourser, il faut donc gérer convenablement ses dépenses.

**4- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018:**

Suite aux différentes lettres de demandes de subventions reçues en Mairie, par les associations de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants de celles-ci pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'inscrire au budget 2018 les subventions comme s'en suit:

- *Le Club des Aînés de la Vallée de la Dordogne :* 190€
- *La CUMA :* 250€
- *Le Comité des fêtes* 150€

**5- DELIBERATION TAUX D'IMPOSITION 2018 :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des présents, les taux 2018 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<b><u>Taux appliqués par le Conseil Municipal 2017</u></b>	<b><u>Taux appliqués par le Conseil Municipal 2018</u></b>
<b><u>Taxe d'habitation</u></b>	<b>8.89 %</b>	<b>8.89 %</b>
<b><u>Taxe foncière sur le bâti</u></b>	<b>10.77 %</b>	<b>10.77 %</b>
<b><u>Taxe foncière sur le non bâti</u></b>	<b>32.87 %</b>	<b>32.87 %</b>

## **7- BUDGET PRIMITIF 2018 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Charges de gestion courante	175 762.87€	Dépenses d'équipement	75 712.11€
Charges financières	7 300.00€	Dépenses financières	18 000.00€
Charges exceptionnelles	1 000.00€		
Virement à la section d'investissement	45 000.00€	Opération Patrimoniale	
<b>TOTAL</b>	<b>229 062.87€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 712.11€</b>

<b>RECETTES</b>		<b>RECETTES</b>	
Recettes de gestion courante	129 426.00€	Résultat 2017 reporté	7 712.11€
		FCTVA	1 000.00€
		Excédent de fonctionnement capitalisé	40 000.00€
Résultat 2017 reporté	99 636.87€	Virement section fonctionnement	45 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>229 062.87€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 712.11€</b>

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 229 062.87€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 93 712.11€.

A noter que la participation pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2018 à la somme de 12 849.99€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés (7 POUR 2 CONTRE), adopte le Budget Primitif 2018 :

- ☛ **section de fonctionnement :** **229 062.87€**
- ☛ **section d'investissement :** **93 712.11€**

## **9- MOTION DE SOUTIEN POUR L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE RANG DU FLIERS/AMIENS :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents et représentés décide de soutenir cette motion.

## **10- UNIFORMISATION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATION DES DROITS DES SOLS DE LA CA2BM :**

Après une année de fonctionnement, la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois a décidé de revoir les modalités de calcul de tarification des prestations.

Après délibération, le conseil décide, à la l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ d'accepter que la participation au service commun soit déduite des attributions de compensation des communes membres et revue annuellement.
- ✓ d'acter le tarif annuel d'utilisation du service commun dont les modalités financières ont été précisées au sein de cette délibération
- ✓ d'autoriser le Maire à signer avec la CA2BM l'annexe 1 à la convention entre la commune de Longvilliers et la CA2BM relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

*L'ordre du jour est épuisé,  
la séance est levée à 20h50*